

Canada. Mais, M. l'Orateur, nous avons foi dans les choses du Canada. Nous désirons favoriser les intérêts du Canada ; nous désirons faire en sorte que les choses du Canada offrent à l'univers une meilleure apparence qu'aujourd'hui ; et pour que ce désir se réalise, nous prenons la liberté d'indiquer les erreurs qui ont été commises. Y a-t-il du mal à cela ? Nous prenons la liberté de condamner les bévues qui ont été faites. Y a-t-il du mal à cela ? Nous nous permettons de dénoncer l'insouciance avec laquelle ce gouvernement a augmenté notre dette et accru nos dépenses, au point de nous lier les mains et d'empêcher le pays de se développer comme il le devrait. Nous déplorons et dénonçons la mauvaise administration de ce pays, et en faisant tout cela, nous faisons ce que les intérêts de ce pays requièrent de la part d'une opposition honnête et fidèle. Nous faisons cela par loyauté au Canada, par un désir de voir les choses en Canada devenir plus prospères qu'elles ne le sont aujourd'hui ; et lorsque mon honorable ami entend d'exposer tout ce qui est vrai, juste et honnête, et nous conseille d'avoir plus d'égards pour les choses du Canada, nous pouvons lui renvoyer son conseil et lui dire ainsi qu'à ses collègues, qu'ils feraient bien d'adopter une politique propre à améliorer les choses du Canada et à favoriser sous tous les rapports les intérêts du pays. Conformément à ce désir de favoriser les intérêts du Canada, nous croyons avoir découvert et nous indiquons au peuple canadien un nouveau chemin vers la prospérité. Nous pouvons nous tromper ; nous ne prétendons pas être infaillibles ; mais nous prétendons que nos intentions sont bonnes. Examinons un instant notre position, et si nous nous trompons, qu'on le montre ; mais si nous avons lieu de croire que nous ne nous trompons pas, il est de notre devoir de donner nos raisons.

En discutant la réciprocité, nous ne parlons pas d'une question purement et entièrement spéculative et théorique, mais c'est une question dont nous pouvons parler sciemment. Le Canada a eu autrefois la réciprocité partielle, pendant douze ans, quoique nous n'en ayons pas retiré tous les avantages que nous procurait la réciprocité absolue. Nous commençâmes la première année avec des exportations de toutes les provinces qui forment aujourd'hui la confédération, s'élevant à \$10,473,000 ; la dernière année, la valeur de ces exportations atteignit \$39,950,000, soit une augmentation de \$29,027,000 en douze ans. Depuis l'abrogation de ce traité, il s'est écoulé vingt-quatre ans, et l'an dernier, les exportations des mêmes provinces du Canada aux Etats-Unis ont été de \$40,522,000, accusant une augmentation de \$572,000 seulement sur celle de 1866. Tandis que sous la réciprocité nous avons une augmentation moyenne de \$2,418,000 par année, l'augmentation annuelle n'a été, en moyenne, que de \$23,800 par année de 1866 à 1890, pendant les vingt-quatre années durant lesquelles nous n'avons pas eu la réciprocité ; en d'autres termes, l'augmentation de nos exportations sous le régime de la réciprocité avait été cent fois plus grande qu'elle ne l'a été depuis que la réciprocité a été refusée au Canada. Il est impossible d'échapper à cet argument. Si nos exportations avaient continué d'augmenter dans la même proportion que de 1854 à 1866, elles seraient aujourd'hui de \$98,000,000, au lieu de \$40,000,000 ; et sous l'empire du nouvel état de choses créé par le tarif-McKinley, aux Etats-Unis et la politique de restriction adoptée au Canada, il est probable que le

chiffre de nos exportations va être réduit au-dessous de ce qu'il était en 1866 ; il est probable que l'exportation de nos produits dans ce grand pays de 65,000,000 d'habitants sera moindre qu'elle ne l'était en 1866, alors que la population de ce pays n'était que de 35,000,000 d'habitants.

Je me permettrai maintenant de demander si la réciprocité absolue serait désirable. Je pourrais demander en même temps si des barrières douanières seraient à désirer entre toutes les provinces de la confédération canadienne. Serait-il à désirer qu'il y eût une barrière douanière entre Ontario et Québec, une autre entre Québec et le Nouveau-Brunswick, et une autre entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Pas un homme de bon sens ne répondrait affirmativement ; tout le monde dirait non. Eh bien ! lorsque les Etats-Unis furent formés en république, s'ils avaient été divisés en groupes d'Etats, et que des barrières douanières eussent été établies entre ces groupes, le développement de ce pays aurait-il été aussi grand qu'il l'a été ? Supposé que les Etats de la Nouvelle-Angleterre, ceux du sud et ceux de l'ouest eussent tous été formés en groupes d'Etats, et que ces groupes eussent été séparés par des barrières douanières, personne ne supposera que ce pays eût atteint la grandeur à laquelle il est arrivé. Or, je demanderai quelle différence il y aurait, sous le rapport de la nature, de la géographie, du commerce entre des barrières douanières établies entre les diverses provinces de la confédération, et une barrière douanière entre ces provinces et les Etats-Unis. En quoi une barrière douanière entre Ontario et Québec diffère-t-elle d'une autre entre Ontario et New-York ? Elle diffère en ce que la barrière douanière entre Ontario et New-York est vingt fois plus désastreuse que n'en serait une entre Ontario et Québec, parce que le marché de New-York est vingt fois plus important pour nous que celui de Québec.

Si nous groupons les provinces de la confédération, nous constatons que ces groupes ont de l'affinité géographique et commerciale avec des groupes d'Etats Américains. Les Etats de la Nouvelle-Angleterre et des bords de la mer sont le marché naturel des provinces maritimes, et toute politique qui prive ces contrées de la liberté de commercer entre elles est désastreuse, à chacune d'elles. Nous voyons qu'Ontario et Québec appartiennent naturellement au groupe de la Nouvelle-Angleterre et des Etats du milieu, au point de vue commercial, et toute politique qui empêche ces contrées de commercer librement entre elles, est désastreuse à chacune d'elles. De même, le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest font naturellement partie de la vallée du Mississipi, et tout ce qui empêche ces régions de commercer librement entre elles, est désastreuse à chacune d'elles. La Colombie Anglaise et les Etats de la côte du Pacifique constituent naturellement un groupe géographique, et toute restriction du commerce entre ces régions est désastreuse à chacune d'elles. Je maintiens donc avec le parti libéral que si le libre-échange entre quarante-quatre états produit de bons effets, il en produirait de meilleurs encore s'il existait dans cinquante et un états ; il assurerait aux sept provinces de la confédération des avantages égaux à ceux qu'il a assurés aux quarante-quatre Etats de l'Union Américaine. Je pourrais développer cette thèse davantage, mais je m'en abstiendrai, vu que j'ai déjà retenu longtemps la chambre.